

Quel genre d'espace voulons-nous vraiment habiter?

Autor(en): **Lévy, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(2006)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-956863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quel genre d'espace voulons-nous vraiment habiter ?

Le cas de Amgen/Galmiz n'est pas la norme mais l'exception. La plupart des entreprises se posent peu de questions sur leur localisation et, quand elles s'en posent, la réponse va souvent de soi tant certains éléments liés à leur activité, à leur patrimoine ou à leur culture pèsent dans leur choix. L'éventualité d'une implantation soudaine permettant de créer de nombreux emplois présente un caractère inhabituel; il n'est pas totalement illégitime que, dans ce contexte, des motivations spécifiques apparaissent, qui bousculent quelque peu le processus standard de la prise de décision. Il faut donc résister à la tentation de faire de cet exemple un type-idéal au sein d'un questionnement sur le développement territorial.

► Jacques Lévy est professeur de géographie et d'aménagement de l'espace à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, où il dirige le Laboratoire Chôros.

Ce n'est pas à ce titre que ce petit événement politico-géographique mérite attention. C'est plutôt en ce qu'il rend visibles des points de vue, parfois convergents, parfois contradictoires, qui sont, eux, significatifs de l'état du débat public sur l'espace et son aménagement en Suisse. On peut ainsi identifier deux couples conflictuels qui ont été très actifs dans les débats récents.

Concurrence/régulation

On a beaucoup évoqué le risque de concurrence entre cantons. Par ailleurs, certains représentants des entreprises se sont inquiétés du traitement de faveur dont aurait bénéficié Amgen. Il n'est pas scandaleux que, dans un cadre bien défini, la concurrence puisse jouer entre territoires politiques. Mais qu'est-ce qu'un cadre bien défini ? Le fait de proposer une implantation mal accessible par les transports publics (ce qui est contesté par les «pro-Galmiz») peut être considéré comme un franchissement de la ligne rouge qui sépare la saine émulation du *dumping territorial*. Ces règles du jeu, il serait bon qu'elles soient acceptées par tous. Par ailleurs, la grande question est celle de la pertinence des entités mises en concurrence. Si les cantons représentaient des pays ou des aires urbaines cohérents, on pourrait plus volontiers admettre qu'ils développent une stratégie de société face à une autre société. Lorsque, comme c'est souvent le cas en Suisse, les espaces fonctionnels, même locaux, sont plus vastes que les cantons ou se jouent de leurs frontières, le risque d'un *spillover*, d'une distorsion entre ceux qui décident et ceux qui subissent les décisions s'accroît. Dans le cas de Galmiz, le canton de Fribourg n'est en fait pas le seul concerné.

Par ailleurs, au niveau fédéral comme à celui des cantons, concurrence et régulation tendent à se tourner le dos car ces deux logiques sont portées par des

acteurs et des instances différents. Au lieu d'une ignorance réciproque, il vaudrait mieux imaginer une intégration conjointe. Le développement territorial se réfère aujourd'hui à un modèle régulateur non étatiste car il y a tout à gagner à évoluer dans un système d'acteurs forts, capable d'initiatives et étrangers à toute forme d'assistanat. Le développement territorial vise l'équité, pas l'égalitarisme, car c'est à chaque région ou à chaque ville d'assumer ses choix. Inversement, la pensée économique, non par sursaut éthique mais par souci de penser la complexité de son champ de connaissance et d'action, doit prendre en compte les coûts à long terme, les externalités de toutes sortes et, en général, toute la dimension systémique, non isolable, parfois non-marchande de la vie sociale et à la traduire dans ses langages. C'est ce qui commence à se produire avec l'environnement naturel. L'espace, qui est aussi un environnement, mérite d'être pensé ainsi par le monde économique et non comme un support vierge où viendraient se poser des bâtiments à localiser.

Conservation/changement

L'autre couple est celui qui oppose conservation et changement. Toute la question est le choix des principes qui permettent d'opter, dans des situations concrètes, pour l'une ou pour l'autre. La préservation d'une plaine à dominante agricole sans spécificité paysagère très marquée peut se discuter mais on peut tout autant critiquer l'idée de poser un gros objet isolé – un de plus – dans les périphéries des agglomérations qui souffrent déjà du mitage périurbain et de l'absence de stratégie spatiale cohérente. On se trouve parfois en Suisse dans une configuration où les défenseurs des zones agricoles disposent d'une vraie puissance due à leur légitimité dans la population au nom du mythe fondateur de la protection des paysans montagnards. En fait, le plus souvent, et à Galmiz par exemple, l'agriculture et l'industrie se situent fondamentalement, vis-à-vis du patrimoine géographique, dans une logique davantage consommatrice, ou même prédatrice que protectrice. Le paradoxe est donc ici que les conservationnistes et les développeurs partagent plus qu'ils ne veulent le dire une même conception de l'espace. Dans les marges internes et externes des agglomérations, on voit bien ce que donne la résistance du moindre Carré de patates à une urbanisation planifiée : une ville encore plus diffuse, encore plus confuse, encore plus illisible, un patchwork d'intentions juxtaposées qui nous empêchent de voir notre espace comme un bien public, un bien commun indivisible. Le beau travail d'équipe récemment publié. *La Suisse : un portrait urbain*¹ le confirme et le décline de

¹ Roger Diener et al., *La Suisse : un portrait urbain*, Bâle : Birkhäuser, 2005, 3 vol.

mille manières significatives: la Suisse est urbaine et métropolisée. Elle doit penser ses espaces, *tous* ses espaces, en assumant cette réalité. Ces *localisations* en débat ne sont pas tirées du néant: même lorsque leur densité est faible, elles concernent des *lieux* qui ont une histoire, des potentialités, qui sont partie prenante d'un espace urbain, dont ils concourent au rythme et à la respiration. Il est étrange que, trop souvent, on pense de cette manière à l'échelle du pays, en protégeant les «parcs à thème» montagnards mais en ignorant les «parcs» interstitiels intra-métropolitains. Oser le désert, c'est bien; penser les franges et les lisières, c'est mieux encore mais c'est plus difficile.

Dans le débat sur l'implantation d'Amgen, on peut peut-être discerner, derrière le brouillard des polémiques, deux visions de la Suisse. L'une, agro-industrielle, se représente l'espace comme une série de sites (*topos*) plus ou moins attractifs; elle est peu sensible aux paysages habités et s'accorde, au nom des aspirations des acteurs individuels et des entrepreneurs, d'une périurbanisation généralisée en plaine, dont les effets indésirables ne sont pas pensés; l'autre, urbaine et écologiste, réfléchit en termes de milieu (*chôra*), de société, d'environnement, de globalité. Si tel est bien l'enjeu, il faut reconnaître qu'il n'est pas si simple de classer les protagonistes du cas Galmiz dans l'un ou l'autre camp. On peut même dire que certaines prises de position ont plutôt brouillé qu'éclairci ce questionnement majeur. Dans certaines circonstances, il faut être capable de dire oui ou non franchement. Si possible en sachant à quoi. ■

Zusammenfassung

Der Raum, in dem wir leben möchten

Der Fall Amgen/Galmiz ist nicht typisch für die heutige Raumentwicklung, denn es kommt nur selten vor, dass mit einem einzigen Standort plötzlich eine Vielzahl von Arbeitsplätzen geschaffen werden kann. Die Instrumente und Verfahren der Raumplanung werden deshalb nicht für solche Ereignisse geschaffen. Die Auseinandersetzung hat hingegen gewisse Grundsatzthemen sichtbar gemacht, die in der aktuellen öffentlichen Debatte über den Raum Schweiz und seine Beplanung anstehen. Einerseits geht es um das Verhältnis zwischen Konkurrenz und Regulierung. Unter welchen Bedingungen verwandelt sich die Konkurrenz zwischen politischen Raumeinheiten, die als solche nichts Skandalöses an sich hat, in «Raumdumping»? Wie kann bei der offensichtlichen Diskrepanz zwischen den funktionellen und den politischen Räumen, die wir in der Schweiz kennen, verhindert werden, dass der Kreis derjenigen, die entscheiden, und derjenigen, die den Beschlüssen ausgesetzt sind, allzu sehr auseinanderklaffen? Wie kann vermieden werden, dass sich die für die Konkurrenz und für die Regulierung Verantwortlichen auf eidgenössischer und kantonaler Ebene den Rücken zukehren? Wie kann die Wirtschaft dazu gebracht werden, den Raum als Umwelt und nicht nur als unbeschriebene Unterlage für Bebauungen anzusehen?

Andererseits steht in der Polemik um Amgen/Galmiz das Verhältnis zwischen Erhalten und Verändern des Raumes zur Diskussion. Hintergründig geht es dabei um zwei Visionen der Schweiz: Die eine ist «agro-industriel». Sie versteht den Raum als eine Vielzahl von mehr oder weniger günstigen Standorten (*topos*) und nimmt die umfassende Periurbanisierung ohne Berücksichtigung ihrer negativen Auswirkungen hin. Die andere Vision ist urban und ökologisch. Sie versteht den Raum als Milieu (*chôra*), als Gesellschaft, als Umwelt und als Gesamtheit. Wenn es zutrifft, dass es in der Diskussion um die Raumplanung der Schweiz heute um diese Auseinandersetzung geht, wird ersichtlich, dass gewisse Stellungnahmen zur Affaire Amgen/Galmiz mehr zur Verwirrung als zur Klärung beigetragen haben.

Raum- und andere Relevanzen

Arbeitszonen, interkommunale

Es ist immer wieder reizend zu sehen, wie sich gewisse Themen unserer Branche zu Modetrends entwickeln. Gegenwärtig grassieren die regionalen Arbeitsplatzzonen, auf die sich die Gemeinden zusammenraufen sollen. Das Allerheilmittel für alle Probleme, möchte man meinen, wie einst das Jod in der Sanität der Armee. Nicht Konkurrenz zwischen Kantonen und Gemeinden, sondern Zusammenarbeit, wenn's um neue Arbeitsplätze geht. Das tönt alles so schön und entsprechend heiter kommen auch die vielen einschlägigen Studien daher. Die meisten davon sind völlig überflüssig, denn standardisierten lassen sich die grenzüberschreitenden Zonen nicht. Jeder Fall hat seine Besonderheiten, sowohl bei den Gemeinden, wie auch bei den Privaten. Auch das Gerede von den Vor- und Nachteilen gemeinsamer Zonen kann ich nicht mehr hören, besonders wenn es im pseudowissenschaftlichen Fachexpertenlang daherkommt, der nur eines bezweckt: Honora-re zu rechtfertigen.

Wenn die grenzüberschreitenden Zonen etwas gemeinsam haben, dann ist es die komplizierte Koordination und das schwierige Austarieren der Belastungen auf alle Partner. Konkret: solche regionale Gewerbezonen müssen zunächst ge-

meinsam geplant und anschliessend gut erschlossen werden. Gemeinsam geplant – tönt gut, die Praxis sieht anders aus. Rar jene Fälle, wo Nachbargemeinden synchron planen und aufeinander abgestimmt formulieren. Und schliesslich auch gemeinsam beschliessen. Prinzipiell wäre das aber machbar (siehe S. 25f). Auch die Erschliessung. Nur: meist führen Strassen-, Leitungs- und Bahnanschlüsse hauptsächlich über ein Gemeindegebiet, nicht über beide und schon gar nicht gleich- oder anteilmässig; eine zweite Erschliessung zu bauen, nur damit die Nachbargemeinde ihrer Pflicht auch nachkommt, ist auch sinnlos. Also braucht einen Kostenverleger für beide Gemeinden und alle Grundeigentümer. Damit geht dann das Gefeilsche los. Wer profitiert wieviel von welchen Vorteilen, die das gemeinsame Gewerbegebiet verspricht? Gibt's überhaupt Vorteile? Betriebe und Arbeitsplätze, ja gern, es darf au es bitzeli mee si. Nur: wo die anzusiedelnden Unternehmen ihre Steuern zahlen und die Beschäftigten wohnen, das kann keine Vereinbarung erzwingen. Schliesslich hat nicht nur jeder Einwohner Niederlassungsfreiheit, sondern auch das Kapital. ■

Xaver Zeugenberg

APTOPOS